

Initiatives ministérielles

L'une d'elles est le fait que l'industrie me dit qu'elle compte 18 000 employés dans tout le Canada. J'ai demandé à l'un de ses porte-parole combien d'entre eux habitent et travaillent dans l'ouest du Canada, qui a environ 8 millions d'habitants. On m'a répondu environ 1 600 sur les 18 000. Ce n'est pas, à mon avis, une industrie qui est très bien distribuée à l'échelle nationale.

Le député pourra peut-être nous dire si ses amis dans cette industrie prévoient de créer des emplois. Dans ma région, le député sait que le département de chimie de l'Université de Alberta est l'un des plus célèbres de toute l'université. Pourquoi n'embauchent-ils pas des gens en Alberta et dans d'autres régions de l'ouest du Canada ou du Canada atlantique?

J'espère qu'il parlera aussi, quand il prendra la parole, du fait que J.W. Gilman, dans une étude intitulée *L'impact de la recherche subventionnée par les sociétés pharmaceutiques et de la recherche fondamentale des universités canadiennes*, a écrit, entre autres: «Les écoles de médecine canadiennes ont trouvé que le projet de loi C-22 avait eu peu de répercussions sur la recherche fondamentale et le développement au Canada.»

La recherche fondamentale représente 26,5 p. 100. La recherche des universités et des hôpitaux constitue environ 23 p. 100. J'en conclus qu'environ 14 millions de dollars sont actuellement consacrés tous les ans à la recherche fondamentale. J'ai aussi un chiffre que le député voudra clarifier au sujet des emplois dans cette industrie. Des personnes comme le ministre du Commerce extérieur nous ont dit que les producteurs de médicaments de marque créeraient 3 000 emplois d'ici 1996. Je crois comprendre que seulement 1 300 emplois ont été créés depuis l'adoption du projet de loi C-22.

Le député aura-t-il l'obligeance de répondre à ces questions précises sans répéter le bla-bla-bla qu'il nous a servi avant de s'asseoir?

M. Thorkelson: Monsieur le Président, ce sont là de bonnes questions, et je sais gré au député de s'intéresser à l'investissement dans la R-D dans l'ouest du Canada. Comme lui, je voudrais qu'on investisse davantage dans la R-D dans l'Ouest.

Comme je l'ai mentionné, deux annonces ont été faites à l'Université de l'Alberta, dont une par la Bristol Myers Squibb au sujet de la recherche fondamentale. Cette annonce portait sur le financement d'une chaire au département de pharmacie, afin d'accroître la recherche fondamentale. C'est un des points qu'a soulevés le député d'Edmonton-Sud-Est.

Les 15 millions de dollars de la Glaxo sont investis dans l'hôpital et la faculté de médecine de l'Université de l'Alberta. Le professeur qui dirige cette recherche vient de la faculté de médecine. Elle est également financée

par la Fondation médicale du Fonds du patrimoine de l'Alberta. Donc, quatre ou cinq partenaires réunissent des gens de la faculté de médecine, du département de pharmacie, des hôpitaux et des industries. C'est fort avantageux.

Une entreprise a également annoncé qu'elle investissait 30 millions de dollars, je crois, à l'Université de la Colombie-Britannique. En outre, la société Ayerst a annoncé qu'elle dépenserait 123 millions de dollars, ce qui permettra de créer 1 000 emplois au Manitoba. Oui, nous pourrions faire davantage dans l'ouest du Canada. Nous raffermissons nos assises dans cette région, ce qui est très important. Avec le temps, nous espérons accroître la recherche effectuée dans l'Ouest.

Je n'ai pas l'intention d'entrer dans le jeu de ceux qui disent qu'on privilégie une région du pays aux dépens d'une autre, ce dont le député libéral a parlé plus tôt. Il accusait certains de tenter de diviser le pays en disant que ce projet de loi était destiné au Québec. C'est faux. Ce projet de loi est destiné à tout le Canada. C'est un bon projet de loi qui raffermirait nos assises et qui tente d'offrir des emplois de haute qualité dans le domaine de la recherche un peu partout au Canada. Je suis heureux que, en Alberta, ma circonscription profite de cette recherche au même titre que tous les Albertains. Je suis heureux que des investissements soient effectués à l'Université du Manitoba, à Winnipeg, et à l'Université de la Colombie-Britannique.

Je voudrais qu'on investisse davantage dans le Canada atlantique. J'espère que l'industrie tiendra compte des observations du député, de mes préoccupations et de celles des députés de ce côté-ci de la Chambre et qu'elle tentera de répartir ses investissements de façon plus égale un peu partout dans le pays.

M. Raymond Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, je voudrais demander au député s'il sait que la Colombie-Britannique, la Saskatchewan, le Manitoba, l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse ont pris des mesures pour contrer l'augmentation du prix des médicaments provoquée par les modifications à la Loi sur les brevets apportées par les conservateurs. Certains médicaments ne sont plus couverts par les assurances et, dans un cas, 350 médicaments sont ainsi visés. Le choix de médicaments continue donc d'être réduit dans ces provinces, en raison des augmentations de prix provoquées par cette mesure législative. On augmente la franchise pour les médicaments destinés aux personnes âgées ou autres. Un ticket modérateur est imposé directement aux produits pharmaceutiques. De toute évidence, le prix des médicaments augmente, et cette augmentation va continuer de s'accroître.